

0158

RH. $\frac{28}{07}$ 92

REPUBLIQUE DU ZAIRE
CONFERENCE NATIONALE SOUVERAINE
COMMISSION DE L'ETHIQUE



RAPPORT ADDITIF

PALAIS DU PEUPLE

Excellence Monseigneur le Président,
Mademoiselle et Messieurs du Bureau,
Chers Collègues Conférenciers,
Chers compatriotes,

Il a plu au Bureau de la Conférence Nationale Souveraine et à la plénière du vendredi 24/7/1992 d'autoriser votre commission à présenter ultérieurement certains aspects de ses travaux.

Il s'agissait particulièrement de :

- a) projets d'actes
- b) dossiers contentieux d'ordre éthique.

Mettant à profit l'occasion que nous offre cette circonstance, nous ne pouvons nous empêcher d'attirer votre attention sur deux questions préalables, à savoir une brève approche définitionnelle du concept " éthique " et un complément à porter à titre d'ajout aux pages 27, 28 et 40 de notre rapport.

1. Approche définitionnelle et complément à ajouter

1.1. Approche définitionnelle

En nous éloignant de toute considération philosophique nous pouvons indiquer que l'éthique est un ensemble de principes qui prescrivent à l'homme l'idéal qu'il doit poursuivre, exigent de l'homme de se dépasser, d'aller toujours au delà de lui-même, de rechercher le meilleur.

Les caractéristiques essentielles de l'éthique sont l'ubiquité et la permanence car l'éthique est dans l'homme, au coeur de l'homme et dans la cité.

.../...

L'éthique est la science normative de l'agir humain, son lieu de prédilection, elle est la science de la morale. La morale est l'objet de cette science : la vie et les comportements moraux. L'éthique s'adresse au for intérieur de chacun.

1.2. Complément à ajouter

Il sied de réparer un oubli indépendant de notre volonté en précisant et en ajoutant à la page 27 " in fine " du rapport:

- la condamnation du maraboutage c'ad le recours aux pratiques fétichistes dans la conquête, l'exercice et la conservation du pouvoir.

- la condamnation du nihilisme en tant que négation des valeurs et refus des limites au voul humain.

- la condamnation du tribalisme de l'intégrisme, du fanatisme et de d'exclusivisme.

Par ailleurs, le cinquième paragraphe de la page 40 du rapport doit être libellé de la manière suivante : " Si hier... le défi à relever se trouve être celui de la maîtrise de l'économie comme facteur intégrateur de tous les secteurs de la société....."

2. Actes

Votre Commission vous propose l'adoption des actes ci-après : 1) Acte portant adoption de la déclaration Nationale des Principes d'Ethique.

- 2) Acte recommandant l'institution d'une structure de contrôle et de suivi du discours et des décisions d'ordre éthique.

.../..

- 3) Acte portant institution d'un rite de **reconciliation**
- 4) Acte portant institution d'une journée de **reconciliation nationale**.

Il échet d'indiquer qu'en ce qui concerne le deuxième Acte les dispositions relatives au Conseil National d'Ethique telles que reprises aux pages 37,38 et 39 de notre rapport seront comprises non comme des orientations mais plutôt comme des indications pouvant servir à la création de la susdite structure.

3. Dossiers contentieux d'ordre éthique :

Votre Commission a reçu 24 dossiers contentieux d'ordre éthique.

En annexe au présent rapport additif, elle y apporte les réponses attendues.

Tel, Monseigneur le Président, Medemoiselle et Messieurs du Bureau, Honorable assemblée du Peuple le rapport final des travaux de votre Commission qu'elle vous demande d'adopter à l'unanimité.

LE RAPPORTEUR,

Jean B. MUKENGE BISUMBWE

LE PRESIDENT,

Prof Abbé Jean Adabbert NYEMÉ TESE